



Mise en examen et association

Par **ogcsteph**, le 15/02/2012 à 18:40

Bonjour,

je suis mis en examen (mars 2010) pour escroqueries (fait que je conteste) suite a la faillite d'une entreprise.

Ma question est la suivante mes t-il possible de créer une association en étant président (association pour le sport automobile avec très peu de mouvement financier : maximum 3000 euro /an) ?

Si j'ouvre cette association est que je suis condamne plus tard peut on m'obliger à dissoudre l'association?

merci pour votre aide

Par **amajuris**, le 15/02/2012 à 20:03

bjr,

est-ce que vous pensez mettre au courant de votre situation pénale, les futures adhérents de cette association ?

cdt

Par **ogcsteph**, le 15/02/2012 à 20:39

il n y aura que 3 personnes dans cette association.... tous sont très au faite de la situation, je vous rassure !!!

Par **chris_Idv**, le **16/02/2012** à **21:48**

Bonjour,

est-il possible de créer une association en étant président (association pour le sport automobile avec très peu de mouvement financier : maximum 3000 euro /an) ?

>> oui

Si j'ouvre cette association est que je suis condamne plus tard peut on m'obliger à dissoudre l'association?

>> dissoudre l'association pas obligatoirement, mais renoncer à vos fonctions au sein de l'association éventuellement.

Cordialement,